



ARRETE N° 2026 – 667
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Notre Dame n° 17
TDN Déménagements
Vendredi 25 Septembre 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de police qui nous sont conférés,

VU la demande de la société TDN Déménagements – 20, place du Général de Gaulle – 76600 Le Havre, afin d'effectuer un déménagement, Rue Notre Dame au n° 17, le Vendredi 25 Septembre 2026, de 8h00 à 12h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à effectuer un déménagement, Rue NOTRE DAME au n° 17, le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026, de 8H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue Notre Dame, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que le Demandeur effectue le déménagement.

La rue devra être rouverte à la circulation dès que possible.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des déviations avec panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront misent en place, par le Demandeur.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 31 Août 2026

Le Maire,
Nicolas PUBREUIL

